



L'an deux mille vingt-et-un et le vingt mai à 16 heures et 30 minutes, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Georges Frêche à Villetelle, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Pierre SOUJOL, Mme Paulette GOUGEON, M. Jean-Pierre BERTHET, Mme Sylvie THOMAS, MM. Laurent GRASSET, Michel CRECHET, Mme Nouria DERDOUR, M. Cyril BARBATO, Mmes Isabelle AUTIER, Danielle RAZIGADE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Patrice SPEZIALE, Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mmes Dominique LONVIS, Joëlle RUIVO, MM. Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, M. Laurent RICARD représenté par Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Véronique MICHEL représentée par Laurent GRASSET, M. Stéphane DALLE représenté par Pierre SOUJOL, M. Pascal CHABERT représenté par Michel CRECHET, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN représentée par Paulette GOUGEON, M. Michel GALKA représenté par Paulette GOUGEON, Mme Marie PAPAÏX représentée par Michel CRECHET, M. Stéphane ALIBERT représenté par Laurent GRASSET, Mme Annabelle DALLE représentée par Nouria DERDOUR, Mme Julia PLANE représentée par Claude CHABERT, M. Norbert TINEL représenté par Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par Florian TEMPIER, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Hervé DIEULEFES représenté par Joëlle RUIVO, et M. Laurent AJASSE représentée par Joëlle RUIVO.

Absents excusés : Mme Viviane BONFILS, M. Noureddine BENIATTOU et Mme Marie PELLET-LAPORTE.

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOISSON.

2.1 Mise à disposition partielle de personnel entre la commune de Lunel et la Communauté de Communes du Pays de Lunel

Il est rappelé au Conseil qu'au vu des orientations données par les lois du 16 décembre 2010 et du 27 janvier 2014 en matière de mutualisation des services ainsi que de l'élaboration du schéma de mutualisation, il a été proposé la mise à disposition d'un agent de catégorie A (attaché principal), par la commune de Lunel, à la Communauté de Communes du Pays de Lunel pour assurer les fonctions de Directeur des finances, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020, à hauteur de 2/5^{ème} d'un temps complet.

Cette mise à disposition a été renouvelée pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

La mission de conseil financier étant toujours nécessaire, il est proposé de prolonger la mise à disposition actuelle de l'agent pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2021, dans les mêmes conditions, à savoir 2/5^{ème} d'un temps complet.

Adoption à l'unanimité des votants, 2 abstentions

2.2 Création d'un emploi administratif permanent à temps complet – Directeur(rice) des Finances et d'un emploi fonctionnel permanent de directeur(rice) Général Adjoint des Services

Vu des nécessités de service, il est proposé d'approuver la création d'un emploi administratif de Directeur(rice) des Finances, emploi de catégorie A à temps complet, pour assurer et superviser le service financier, budgétaire et comptable de la collectivité.

Le titulaire aura également vocation à occuper un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services de la Communauté de Communes par voie de détachement, en charge des finances, de la commande publique et de la mutualisation et bénéficiera, à ce titre, de la NBI correspondante à la strate démographique de la collectivité.

Adoption à l'unanimité des votants, 2 abstentions

2.3 Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Il est rappelé que, par délibération du 17 décembre 2020, le conseil de communauté a approuvé la dernière modification du tableau des effectifs des emplois permanents.

Il est proposé au conseil de modifier ce tableau afin de prendre en considération les évolutions suivantes.

Création de poste à temps complet :

- 1 poste de DGA en charge des finances, de la commande publique et de la mutualisation, sur l'emploi fonctionnel et 1 poste d'attaché principal (poste de rattachement),

- 2 postes d'agent de maîtrise (avancement de grade),
- 1 poste d'adjoint administratif.

Adoption à l'unanimité

2.4 Attribution de subventions dans le cadre du contrat de Ville de Lunel pour l'année 2021

En qualité de cosignataire du contrat de Ville 2015-2022, la Communauté de Communes du Pays de Lunel est sollicitée pour participer au financement d'actions menées sur le territoire pour l'année 2021.

Ces actions d'accompagnement, d'accès à l'emploi, d'appui à la création d'entreprises s'adressent principalement à un public issu du périmètre prioritaire du contrat de ville. Pour l'année 2021, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes, pour un montant total de 5.000 €.

Associations	Montant sollicité auprès de la CCPL	Montant proposé pour attribution	Coût total du projet
Axe 2 Accès à l'emploi et à la formation / Développement économique			
AIRDIE / Sensibilisation accompagnement et financement des entrepreneurs, et structures associatives en création et développement en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville	2.000,00 €	2.000,00 €	6.636,00 €
BGE Pays de Lunel / Challenge entreprendre en Pays de Lunel	6.215,00 €	3.000,00 €	24.235,00

Adoption à l'unanimité

2.5 Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures courantes de bureau, de ramettes de papier et de consommables informatiques - Renouvellement

Conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, la Communauté de Communes du Pays de Lunel et certaines communes membres ont constitué un groupement de commandes en vue de la passation en commun d'un accord cadre d'achat de fournitures courantes de bureau, de ramettes de papier et de consommables informatiques par délibération du 28 septembre 2017. La convention actuelle arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il est proposé de renouveler le groupement de commandes pour l'achat de fournitures courantes de bureau, de ramettes de papier et de consommables informatiques pour une durée de 8 ans à compter de la notification de la convention à l'ensemble des membres.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Pays de Lunel soit désignée en qualité de coordonnateur. Le groupement de commandes est doté d'une Commission d'Appel d'Offres propre, présidée par le Président de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Lunel, il est proposé d'élire un membre titulaire et un membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres du groupement. Chaque commune adhérente devra également procéder à la désignation de ses représentants.

Adoption à l'unanimité

Il est proposé de désigner Madame Isabelle de Montgolfier en tant que membre titulaire et Monsieur Denis Devriendt en tant que suppléant.

Adoption à l'unanimité des votants, 2 abstentions

2.6 Convention constitutive du groupement de commandes pour les prestations de fourrière automobile - Renouvellement

Conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, la Communauté de Communes du Pays de Lunel et certaines communes membres ont constitué un groupement de commandes en vue de la passation en commun d'un accord cadre pour les prestations de mise en fourrière par délibération du 8 décembre 2016. La convention actuelle arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il est proposé de renouveler le groupement de commandes pour les prestations de fourrière automobile pour une durée de 8 ans à compter de la notification de la convention à l'ensemble des membres.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Pays de Lunel soit désignée en qualité de coordonnateur. Le groupement de commandes est doté d'une Commission d'Appel d'Offres propre, présidée par le Président de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Lunel, il est proposé d'élire un membre titulaire et un membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres. Chaque commune adhérente devra également procéder à la désignation de ses représentants.

Adoption à l'unanimité

Il est proposé de désigner monsieur Christophe Calvet en tant que membre titulaire et monsieur Jérôme Boisson en tant que suppléant.

Adoption à l'unanimité des votants, 2 abstentions

3.1 Conventions avec la Communauté de Communes du Pays de Sommières pour l'accès aux déchèteries de Sommières et de Villevieille - Renouvellement

Il est rappelé que chaque année, un partenariat est engagé avec la Communauté de Communes du Pays de Sommières afin d'autoriser l'accès des habitants de Campagne, Galargues, Garrigues et Saussines à la déchèterie de Sommières et des professionnels de ces communes à la déchèterie de Villevieille.

Il est proposé de poursuivre ce partenariat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et pour un montant annuel forfaitaire de 57.150 €, soit une participation forfaitaire fixée à 25 € par habitant.

Par ailleurs, il est proposé de renouveler l'accès des habitants de Boisseron à la déchèterie de Sommières et des professionnels de la commune à la déchèterie de Villevieille jusqu'au 31 décembre 2021. Pour mémoire, la période actuelle du partenariat prend fin le 30 juin 2021.

Dans ce cadre, la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Lunel s'élève à la somme de 24.600 €, soit 25€ par habitant.

Adoption à l'unanimité

3.2 Marché de collecte des encombrants pour la Communauté de Communes du Pays de Lunel (AO 108) - Reconduction

La Communauté de Communes du Pays de Lunel a lancé le 4 avril 2018 une procédure d'appel d'offres ouvert, sous le numéro AO 108, pour la collecte des encombrants, en application des articles 25, 67 et 68 du décret du 25 mars 2016 en vigueur. La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 17 mai 2018, a attribué le marché à la Société Méditerranéenne de Nettoyement pour un montant forfaitaire annuel de 148 668,00 € HT et un montant maximum annuel de 3 000 € HT pour les prestations occasionnelles.

Le marché a été notifié pour une période initiale d'un an, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, reconductible 3 fois par périodes successives d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Les prestations réalisées donnant satisfaction et le besoin étant toujours d'actualité, il y a lieu de reconduire le marché. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 avril 2021, s'est prononcée en faveur de la reconduction de ce marché pour une année supplémentaire, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 inclus. Il s'agit de la troisième reconduction.

Adoption à l'unanimité des votants, 2 abstentions

3.3 Marché de fourniture de bacs, de caissettes et de pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du papier (AO107) - Reconduction

La Communauté de Communes a lancé le 10 avril 2018 une procédure d'appel d'offres ouvert, sous le numéro AO 107, en vue de la fourniture de bacs, de caissettes et de pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du papier sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lunel en application des articles 25, 67 et 68 du décret du 25 mars 2016 en vigueur.

Cet accord cadre à bons de commandes se décompose en trois lots : Lot 1 : Fourniture de bacs de 35 litres et 50 litres et de pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT, Lot 2 : Fourniture de bacs roulants et de pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères et recyclables pour un montant maximum annuel de 210 000 € HT, Lot 3 : Fourniture de caissettes pour la collecte du papier pour un montant maximum annuel de 5 000 € HT.

La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 11 juin 2018, a attribué les lots 1 et 2 à l'entreprise CITEC sise 130 rue Clément Ader, 34400 LUNEL. Depuis, cette société est devenue la société ESE France, sise 42 rue Paul Sabatier, BP 40329, 71 108 CHALON SUR SAONE. Les lots 1 et 2 ont été notifiés le 6 août 2018 pour une durée d'un an, reconductible 3 fois pour la même durée. Le lot 3, déclaré infructueux, a été relancé en procédure adaptée et a été attribué le 4 octobre 2018 à l'entreprise QUADRIA.

Les prestations réalisées donnant satisfaction et le besoin étant toujours d'actualité, il y a lieu de reconduire les lots 1 et 2 du marché de fourniture de bacs, de caissettes et de pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du papier. Le lot 3 sera reconduit ultérieurement. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 avril 2021, s'est prononcée en faveur de la reconduction de ces 2 lots pour une année supplémentaire. Il s'agit de la troisième reconduction.

Adoption à l'unanimité

4.1 Convention de participation au fonctionnement de « l'Espace Santé » du centre hospitalier de Lunel – Exercice 2021-2024

Depuis 2012, la Communauté de Communes du Pays de Lunel participe chaque année au fonctionnement de « l'espace santé » de Lunel dans le cadre d'une convention de partenariat.

« L'Espace Santé », situé au sein des locaux du centre hospitalier de Lunel, est un dispositif qui propose diverses permanences regroupant une multitude de partenaires (secteur médico-social, insertion, socio-éducatif). Les thématiques abordées sont les suivantes : l'alcoologie, la sexualité, l'accès aux soins, la cancérologie...

L'objet du présent partenariat est de favoriser le développement des actions de prévention relatives à la santé à destination de l'ensemble de la population du Pays de Lunel.

Les charges annuelles de fonctionnement de « l'Espace Santé » s'élèvent à la somme de 77 800 € et sont réparties comme suit : 19 450 € pour la Ville de Lunel (soit 25%), 19 450 € pour la CCPL (soit 25%), 38 900 € pour le Centre Hospitalier de Lunel (soit 50 %).

La convention triennale et tripartite (Centre Hospitalier de Lunel, Communauté de Communes du Pays de Lunel et Ville de Lunel) de participation au financement de « l'Espace Santé » arrive à échéance le 30 juin 2021. Il est proposé de la renouveler pour une période de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024 inclus.

Adoption à l'unanimité

4.2 Grille des tarifs pour les séjours « Mom'en séjours »

Dans le cadre des activités « enfance », la Communauté de Communes du Pays de Lunel propose des séjours « Môm'en'séjours », organisés à la Montagne et à la Mer et présentant les caractéristiques suivantes :

Il est proposé de fixer le tarif journalier pour les séjours « Môm'en'séjours » comme suit :

Tranches	Quotient Familial par tranche	TARIF DE LA PLACE PAR JOUR		
		Part	HIVER	ÉTÉ
T1	QF ≤ 450€	45%	48 €	40 €
	"aides loisirs CAF" déduites (Mini/Maxi 25€/30€ par jour)	17%	18 €	10 €
T2	451€ ≤ QF ≤ plafond CAF (*)	50%	54 €	45 €
	"aides loisirs CAF" déduites (Mini/Maxi 25€/30€ par jour)	22%	24 €	14 €
T3	plafond CAF ≤ QF ≤ 1100€	55%	59 €	49 €
T4	1101€ ≤ QF ≤ 1250€	60%	64 €	53 €
T5	1251€ ≤ QF ≤ 1400€	70%	75 €	62 €
T6	1401€ ≤ QF	80%	86 €	71 €
HCCPL > Résidents hors territoire		100%	107 €	89 €

Adoption à l'unanimité

4.3 Convention de prestation de service relative aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement avec la MSA

Monsieur le Président informe le conseil que la MSA du Languedoc apporte un soutien financier dans le cadre des activités « enfance » réalisées sur le territoire pour chaque enfant de familles ressortissantes du régime agricole.

Cette prestation est versée à partir d'un relevé nominatif annuel de présence sur la base du calcul suivant :

➔ Montant horaire PS MSA x Nombre d'heures annuelles facturées

A titre indicatif, le montant annuel des prestations additionnées varie entre 3 000€ et 4 000€ par an.

Adoption à l'unanimité

4.4 Aire d'accueil des gens du voyage – Convention de financement entre l'Etat et la CCPL pour l'année 2021

Il est rappelé que par délibération du 27 septembre 2007, le conseil de communauté s'était prononcé pour une gestion en régie de l'aire d'accueil des gens du voyage à compter du 1^{er} janvier 2008.

L'Etat via la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault, participe au financement du fonctionnement de l'aire d'accueil en fonction du nombre de places effectivement disponibles et du taux d'occupation de l'aire.

Ainsi, pour l'année 2021, la participation de l'Etat est estimée à 53 610,45 € décomposée comme suit :

- un montant fixe déterminé en fonction du nombre de places effectivement disponibles chaque mois et conformes aux normes techniques : 27 120,00 €.

- un montant variable déterminé en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuel des places : 26 490,45€.

Adoption à l'unanimité

5.1 Approbation du compte administratif 2020 et présentation du rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme du Pays de Lunel

Il est demandé au conseil d'approuver le compte administratif de l'Office de Tourisme du Pays de Lunel pour l'année 2020 présenté ci-dessous :

Compte Administratif 2020

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement				
Fonctionnement	58 664,69		16 965,93	75 630,62
TOTAL	58 664,69		16 965,93	75 630,62

Il est également présenté au conseil le rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme, annexé à la présente note.

Il en ressort que l'année 2020 a été marquée par une baisse de fréquentation de 50 % du fait de la crise sanitaire. Ainsi, une campagne de communication « Restez chez nous » a été lancée par l'Office de Tourisme afin d'inciter les habitants locaux à découvrir le territoire.

Suite au renouvellement général des assemblées, les membres du comité de direction ont été renouvelés.

Adoption à l'unanimité

5.2 Participation de la Communauté de Communes du Pays de Lunel aux manifestations culturelles 2021

Participation de la CCPL à la programmation culturelle de l'association L'Art de Thalie

Depuis 8 ans, la CCPL soutient l'association L'Art de Thalie dans sa programmation culturelle jeune public. Parallèlement à la subvention octroyée, la CCPL offre des places de spectacle aux enfants des ALP et des ALSH du territoire. Cette année encore, la CCPL est sollicitée par l'association L'Art de Thalie afin de soutenir sa programmation culturelle 2021 qui débutera exceptionnellement au mois de septembre. Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

Participation de la CCPL au 37^{ème} Festival du cinéma du Pays de Lunel, *Traversées*, porté par l'association Pêcheurs d'images

Le festival *Traversées* se déroulera cette année du 30 juin au 11 juillet 2021 à Lunel et dans les communes du Pays de Lunel. Depuis plusieurs années, parallèlement à la programmation proposée au cinéma Athénée de Lunel, l'association a développé un circuit décentralisé des films projetés lors du festival en direction des communes du Pays de Lunel et des rencontres-débats avec des réalisateurs, acteurs et techniciens.

La Communauté de Communes du Pays de Lunel est sollicitée pour une participation financière dans le cadre de l'organisation de ce festival. Il est proposé d'attribuer une subvention de 5.000 €.

Par ailleurs, la Communauté de Communes souhaite proposer des projections dans les communes et sollicite l'association Pêcheurs d'images pour l'achat de séances pour un tarif de 650 € la séance.

Participation de la CCPL au festival de rock – métal *Just'n'Fest*

L'association We rock organisera sur la commune de Saint-Just les 16 et 17 octobre 2021, le festival de rock métal *Just'n'Fest*. Pendant 2 jours, ce festival fera la promotion de la musique rock métal. Concerts et convivialité marqueront cette nouvelle édition.

La CCPL est sollicitée par l'association We rock pour une participation financière pour le festival *Just'n'Fest* 2021. Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

Participation de la CCPL au Festival *Jazz à Lunel*, organisé par la ville de Lunel du 5 au 7 août 2021

Evènement musical majeur à cette période sur le territoire intercommunal et plus largement dans l'Est du département de l'Hérault, le festival se déroulera cette année du 5 au 7 août 2021 dans les arènes Francis San Juan. Tous les concerts sont gratuits et se déroulent en plein air.

Cette année encore, la CCPL est sollicitée en tant que co-organisateur. A ce titre, il est proposé de financer certaines actions liées à l'organisation de l'évènement à hauteur de 4.500 €.

Participation de la CCPL au Festival *Un piano sous les arbres* organisé par la Mairie de Lunel-Viel du 19 au 22 août 2021

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes est partenaire de la manifestation *Un Piano sous les arbres*, organisée par la Mairie de Lunel-Viel. Ce festival autour du piano multiplie les passerelles entre les styles musicaux (classique, jazz, rock, musique cubaine, etc.) et joue la carte de la convivialité en alliant musique et vin des producteurs locaux. La CCPL a été sollicitée en tant que co-organisateur de la manifestation précitée afin de financer certaines actions liées à l'organisation de l'évènement. A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 10.500€.

Participation de la CCPL au spectacle *Bêtes de foire* proposé par les ATP Lunel

Depuis 9 ans, un partenariat entre la CCPL et les ATP Lunel s'est engagé. Fort du succès remporté, le partenariat se renouvelle cette année encore. Le spectacle *Bêtes de foire* sera joué par la compagnie du même nom les 3, 4 et 5 juin 2021 à 19h, sous un chapiteau, dans le Parc de l'Orangerie à Lunel-Viel.

En tant qu'organisateur de l'évènement, les ATP Lunel ont fixé les tarifs de la billetterie à 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants et les demandeurs d'emploi. L'association s'occupera de gérer la billetterie et conservera la recette du spectacle. La CCPL viendra en renfort pour l'organisation technique du lieu en complément d'un agent technique de la commune. Il est proposé que la CCPL attribue une subvention de 5.000 € à l'association Les ATP Lunel pour le cachet artistique.

Participation de la CCPL au projet Total Festum proposé par l'association les Amis de la Baragogne et la commune de Galargues

Depuis 4 ans, l'association Les Amis de la Baragogne a repris le flambeau de l'organisation de Total Festum afin d'encourager la promotion de la culture occitane sur le territoire. Un atelier de danse et de chant sera proposé aux

enfants des écoles de Galargues et Campagne courant juin 2021. Le soir, un Baletti ouvert à tous sera organisé sur la commune. Pour cette action, il est proposé que la CCPL participe à hauteur de 875 €.

Dans un second temps, la CCPL collaborera au final de la manifestation Total Festum qui aura lieu les 3 et 4 juillet 2021 à d'Entre-Vignes. Il s'agira ici de participer financièrement au coût du cachet du concert du Condor organisé le samedi soir. Pour cette action, il est proposé une participation de la CCPL à hauteur de 1.400 €.

Participation de la CCPL au Festival *Just'en verdure*, organisé par la commune de Saint-Just du 22 au 24 juillet 2021

Pour la sixième année, la commune de Saint-Just organise le festival *Just'en verdure* du 22 au 24 juillet 2021.

Ce festival, accès sur la promotion des musiques du monde, est un véritable moment de partage sur le territoire.

Il est proposé une participation de la CCPL à hauteur de 1.000 € afin de financer certaines actions liées à l'organisation du festival.

Pour l'ensemble des manifestations susmentionnées, en cas d'annulation pour raison sanitaire, la participation de la CCPL sera limitée au remboursement des frais réellement engagés et dûment justifiés.

Adoption à l'unanimité

5.3 Convention de partenariat pour la participation de la Communauté de Communes au concours de photographies « L'œil et le cœur »

Il est rappelé que les communes de Boisseron, Entre-Vignes, Galargues, Saint-Just, Saussines, Saint-Nazaire de Pezan, Saturargues, Lunel et Lunel-Viel s'associent pour organiser, du 1^{er} mai au 30 octobre 2021, un concours de photographies intitulé : « L'œil et le cœur, photographiez ce qui vous touche dans nos villages ».

Le concours est ouvert à tous les habitants du Pays de Lunel. Les photographies devront obligatoirement être prises dans une des communes participantes et seront exposées en grand format dans les rues de ces dernières de juillet à septembre 2021. En outre, une remise des prix par village sera organisée au mois de septembre 2021. Un prix « Pays de Lunel » sera également décerné à la photographie qui aura remporté le plus grand nombre de suffrages.

L'Office du Tourisme participera également à cet événement, à travers un vernissage, puis les photographies seront exposées à la Médiathèque Intercommunale.

Dans le cadre de la convention, la Communauté de Communes du Pays de Lunel s'engage à accompagner les communes dans la communication du concours et à participer au financement du prix « Pays de Lunel ».

Adoption à l'unanimité

5.4 Convention pour la co-organisation du marché des Capitelles 2021

La commune de Saussines organise, depuis l'année 2018, le marché des Capitelles qui se déroulera le 13 juin 2021, avec un possible report au 10 octobre 2021 si les conditions sanitaires ne sont pas réunies au mois de juin 2021. Il s'agit de permettre aux amateurs de produits locaux et de qualité de rencontrer des producteurs, d'effectuer leurs achats sur le parcours d'une randonnée dans les garrigues de Saussines.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Pays de Lunel participe à l'opération du « Marché des Capitelles » en qualité de co-organisateur. De ce fait, la Communauté finance certaines actions liées à la communication pour un montant maximum de 1 200 € TTC. Il s'agit principalement d'actions de conception et de fabrication de supports de communication.

Adoption à l'unanimité

5.5 Demande de subvention auprès de la DRAC pour le projet médiathèque : « Education aux Médias et à l'Information » (EMI) pour l'année scolaire 2021 / 2022

Il est rappelé que le ministère de la Culture a mis en place en 2018 un plan d'éducation aux médias et à l'information dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie propose un dispositif de soutien financier aux médiathèques qui s'inscrivent dans cette démarche.

La médiathèque intercommunale participe à ce projet avec l'aide de la DRAC depuis l'année scolaire 2018/2019 et souhaite poursuivre ce travail, notamment auprès du public préadolescent et adolescent. Des ateliers auront lieu tout au long de l'année, avec un temps fort à l'occasion de la Semaine de la Presse, qui se tiendra entre le 20 mars et le 4 avril 2022 (la fixation des dates définitives aura lieu au niveau national).

La Communauté de Communes peut prétendre à une aide de la DRAC à hauteur de 5 970.00 €.

Adoption à l'unanimité

5.6 Demande de subvention auprès du Centre National du Livre (CNL) pour l'acquisition de livres imprimés en 2021

Dans le cadre du plan "France Relance", initié par le Gouvernement pour la refonte économique, sociale et écologique du pays, le Centre National du Livre (CNL) met en place un dispositif exceptionnel pour l'aide à la relance des bibliothèques. L'objectif est de soutenir l'achat de livres imprimés afin d'accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et de renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Le montant de l'aide attribuée est calculé en fonction du montant des crédits alloués à l'achat de livres imprimés, soit 32.300 € pour 2021. Ainsi, le niveau de l'aide du CNL pourrait être égal à 22.5 % de cette somme, soit 7.267,50 €.

Adoption à l'unanimité

6.1 Attribution d'une subvention à l'association « Dynamique Lunelloise » pour l'année 2021

Il est rappelé au Conseil que depuis 2007, la Communauté de Communes du Pays de Lunel soutient les actions collectives des groupements d'entreprises et plus particulièrement des groupements de commerçants et d'artisans. L'association Dynamique Lunelloise a pour objectif d'animer et de dynamiser le commerce, de favoriser la convivialité entre tous les professionnels mais également d'assurer et d'organiser la défense des intérêts collectifs des commerçants, artisans et professions libérales du secteur.

Dans la mesure où il s'agit d'une aide forfaitaire visant à conforter le dynamisme et la représentativité de l'association bénéficiaire, la subvention de la Communauté de Communes du Pays de Lunel est égale à 5 940 €.

Adoption à l'unanimité

6.2 Exonération de loyers des entreprises locataires de la Communauté de Communes du Pays de Lunel pour les mois d'avril et de mai 2021 – crise COVID 19

En raison de la crise sanitaire, les entreprises sont fortement empêchées dans leurs activités et la perte de chiffres d'affaires est considérable. Elles doivent cependant continuer à supporter le paiement de certaines charges fixes.

Aux côtés de la Région Occitanie, la Communauté de Communes du Pays de Lunel s'est engagée pour aider les entreprises dans les différents dispositifs mis en place, dont le fonds LOCCAL. Depuis le 2 avril 2021, un nouveau confinement a été décrété et un plan de déconfinement national est préparé en 3 étapes, s'étalant du 3 mai au 30 juin 2021. Pour aider les entreprises locataires de la Communauté de Communes du Pays de Lunel dans cette nouvelle phase de confinement, il est proposé d'exonérer du paiement des loyers des mois d'avril et de mai 2021, les entreprises dont l'activité ne peut pas être exercée par décision gouvernementale ou qui est fortement impactée, ainsi que les entreprises accompagnées par la pépinière Via Innova.

Les entreprises locataires concernées par cette exonération sont : JAG 34, EAECARE Développement, Pro Diffusion, Acqua Eco, EIO, L'instant Bocal, Mon Coach Brico. L'effort de la Communauté de Communes du Pays de Lunel représente un montant total de 9 536,18 € HT.

Adoption à l'unanimité

6.3 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la BGE Pays de Lunel – Avenant n°2 et subvention pour l'année 2021

L'association BGE Pays de Lunel œuvre depuis 2000 à l'accompagnement de projets de création, de reprise ou de développement d'entreprises, en relation étroite avec les chambres consulaires, les experts-comptables, les organismes de financement public et privé et l'intercommunalité. Cette structure, très active du Pôle Entreprendre, est un maillon essentiel de l'appui à la création d'entreprises et au développement de l'économie endogène de notre territoire. La subvention annuelle de la Communauté de Communes du Pays de Lunel est de 12 000 € TTC.

Le bilan 2020 de BGE Pays de Lunel a été présenté lors de son assemblée générale le 23 mars 2021. Malgré un contexte économique difficile, les résultats restent très positifs et démontrent à nouveau l'importance des structures d'accompagnement à la création d'entreprises.

Afin de prendre en compte la modification concernant les modalités de versement de la subvention à la BGE du Pays de Lunel, il est proposé de conclure un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Adoption à l'unanimité

6.4 Adhésion à la Société Publique Locale Agence Régionale d'Aménagement et de la Construction (ARAC) Occitanie

Il est rappelé qu'historiquement, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a eu recours à l'expertise de Sociétés Publiques Locales afin de bénéficier d'un accompagnement de qualité dans le cadre de ses opérations d'aménagement et de construction.

La Communauté de Communes du Pays de Lunel souhaite aujourd'hui adhérer à la SPL ARAC Occitanie et ainsi avoir la possibilité de lui confier directement dans le cadre de prestations dites « in house » un certain nombre de mandats.

Pour adhérer à la SPL ARAC Occitanie, la Communauté de Communes du Pays de Lunel doit se porter acquéreur de 20 actions à leur valeur nominale de 100 € auprès de la Région Occitanie, soit 2 000 €. Dans un second temps, pour utiliser les services de la SPL ARAC, la Communauté de Communes du Pays de Lunel et la SPL ARAC Occitanie étudieront au cas par cas chaque projet pour en déterminer les conditions techniques et le coût de la mission.

En outre du fait de son adhésion, la Communauté de Communes du Pays de Lunel disposera d'un siège au sein des instances décisionnaires de la SPL ARAC Occitanie. Il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au sein de la SPL ARAC Occitanie.

Adoption à l'unanimité

Il est proposé de désigner monsieur Hervé Dieulefès en tant que représentant au sein du Conseil d'Administration de la SPL ARAC.

Adoption à l'unanimité des votants, 2 abstentions

6.5 Partenariat avec la Communauté régionale des friches agricoles d'Occitanie (CRÉFAO) pour l'application du dispositif « Vigifriche »

La Safer Occitanie et la Région Occitanie ont rassemblé les acteurs publics volontaires, sous la forme d'une nouvelle gouvernance, afin de travailler la question des friches agricoles. Ainsi, ils ont créé la Communauté régionale des friches agricoles d'Occitanie (CRÉFAO), instance d'échange, de réflexion et de mutualisation des données sur les friches agricoles. Une application mobile, Vigifriche, a également été développée par la Safer Occitanie et le CRÉFAO pour permettre de géolocaliser une friche agricole en temps réel. Financé entièrement par la Région Occitanie, ce projet a vocation à agréger des informations remontées du terrain pour construire un observatoire à l'échelle régionale, accessible à tous les membres adhérents du CRÉFAO, afin de leur permettre ensuite d'élaborer des actions de reconquête de ces espaces agricoles et d'animation foncière.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Lunel souhaite adhérer à la Communauté régionale des friches agricoles d'Occitanie (CRÉFAO) pour recenser les friches agricoles et contribuer à créer un observatoire du foncier agricole régional. L'adhésion à cette instance s'effectue gratuitement sur la base du volontariat et l'utilisation de l'application mobile Vigifriche est également gratuite. Les données qui seront saisies appartiendront à la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dans le respect des règles RGPD en vigueur.

Adoption à l'unanimité

6.6 Adhésion à la plateforme nationale Data.gouv.fr

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs établissements publics (EPIC) ont l'obligation de faciliter l'accès à l'information et ainsi de communiquer un certain nombre de données qu'elles produisent, sous réserve d'anonymisation, de protection de la propriété intellectuelle, du secret des affaires et de la sécurité intérieure. Cela s'inscrit dans la volonté de transparence de l'action publique engagée depuis quelques années au niveau national.

Aussi, la Communauté de Communes du Pays de Lunel souhaite aujourd'hui adhérer à la plateforme de l'Etat, Data.gouv, gratuite et facile d'utilisation afin de publier les informations dont elle dispose sur le territoire.

Adoption à l'unanimité

6.7 Chantier d'insertion de la Régie d'Emplois et de Services – Année 2021

La Régie d'Emplois et de Services du Pays de Lunel intervient sur le territoire pour favoriser l'insertion des personnes en difficulté. Dans ce cadre, la Régie renouvelle l'organisation d'un chantier d'insertion pour 2021 visant l'accompagnement social et la mise en situation de travail à travers la réalisation de travaux d'espaces verts, de petite maçonnerie paysagère et de la formation.

Les bénéficiaires, de 12 à 24 adultes, en contrat CDD d'insertion de 24h par semaine pour une durée de 10 à 12 mois, auront la possibilité d'être préparés à l'obtention du titre d'ouvrier polyvalent du paysage. Dans le cadre du chantier, il est également prévu pour les bénéficiaires 2 heures par semaine de formation au savoir de base.

Dans ce cadre, il est proposé une participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Lunel à hauteur de 12.000 €, participation valorisée dans le contrat de ville.

Adoption à l'unanimité

6.8 Motion de soutien aux agriculteurs touchés par l'épisode exceptionnel de gel dans les nuits du 6 au 8 avril 2021

Au lendemain de l'épisode de gel exceptionnel, les constats sont affligeants sur le territoire national : le froid a détruit les cultures précoces et une grande partie des récoltes à venir semble compromise. Cet épisode a malheureusement touché les communes qui composent le Pays de Lunel dont l'agriculture représente 70% de sa superficie.

La Région Occitanie, l'Etat et le Département de l'Hérault ont d'ores et déjà débloqué des aides exceptionnelles pour les agriculteurs. En outre un fonds de solidarité national devrait être mis en place.

Face à cette situation, la Communauté de Communes du Pays de Lunel tient à apporter son soutien au monde agricole, particulièrement aux agriculteurs du Pays de Lunel et à son écosystème qui va lui aussi être impacté par ces pertes.

Aussi, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a décidé de lancer une campagne de communication « Origine Pays de Lunel » afin d'inciter le citoyen, par son acte de consommation, à soutenir les agriculteurs en ayant le réflexe d'acheter des produits locaux, de saison, cultivés et achetés en circuit court sur le Pays de Lunel. Ainsi, les consommateurs sauront quels produits sont issus du Pays de Lunel.

Adoption à l'unanimité

Séance levée à 18h30.